Nations Unies A/74/210

Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 22 a) de l'ordre du jour provisoire*
Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Mise en œuvre de la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans le présent rapport soumis en application de la résolution 73/246 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général examine les progrès accomplis en vue d'éliminer la pauvreté, y compris les mesures prises par le système des Nations Unies pour donner suite au thème de la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2017). Le rapport contient également des recommandations sur les moyens permettant de traduire la troisième Décennie dans les faits à l'appui des objectifs de développement liés à l'élimination de la pauvreté qui ont été convenus sur le plan international, y compris les objectifs de développement durable.

* A/74/150.

19-12494X (F)

Merci de recycler

I. Introduction

1. Par sa résolution 73/246, l'Assemblée générale a proclamé la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027). L'Assemblée a également décidé que le thème de la troisième Décennie, serait intitulé « Intensifier les initiatives visant à édifier un monde exempt de pauvreté », conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le présent rapport, le Secrétaire général examine les progrès accomplis en vue d'éliminer la pauvreté, présente les progrès accomplis par le système des Nations Unies afin de mettre en œuvre son plan interorganisations d'élimination de la pauvreté et contient des recommandations visant à traduire la troisième Décennie dans les faits.

II. Progrès accomplis en vue d'éliminer la pauvreté et de réduire les inégalités

A. Élimination de la pauvreté

2. En 1990, 36 % de la population mondiale vivaient avec moins de 1,90 dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat 2011). Vingt-cinq ans plus tard, cette proportion avait chuté à 10 %. Selon la prévision immédiate de la Banque mondiale pour 2018, le taux de pauvreté a reculé à 8,6 % depuis cette date[1]. Pourtant, malgré ce progrès remarquable, le monde dans son ensemble n'est pas sur la voie de l'élimination de la pauvreté extrême d'ici à 2030, comme l'y invite le premier objectif de développement durable du Programme 2030. Ces dernières années, la réduction de la pauvreté a commencé de stagner dans les pays en développement, y compris dans certains pays à revenu intermédiaire, en raison du ralentissement économique mondial, des conflits et de la vulnérabilité face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Étant donné l'incertitude politique internationale qui pèse sur le commerce et l'affaiblissement de la croissance mondiale, l'augmentation du produit intérieur brut par habitant est dans certaines régions nettement en-deçà des niveaux nécessaires pour éliminer la pauvreté. Les personnes qui sont laissées-pour-compte sont de plus en plus difficiles à atteindre, surtout lorsqu'elles vivent dans des zones rurales ou appartiennent à des groupes sociaux défavorisés et marginalisés.

3. Les pays qui se trouvent en situation de fragilité ou qui sortent d'un conflit ont enregistré une hausse de la pauvreté extrême à 35,9 % en 2015 contre 34,4 % en 2011. Cette augmentation récente a fait suite à une forte baisse entre 2005 et 2011 et s'est accompagnée de la hausse régulière de la part du nombre total des pauvres dans le monde qui vivent dans ces pays, à 23 % en 2015. La région Afrique du Nord et Moyen-Orient est la seule dans laquelle le nombre de pauvres et le nombre – en valeur absolue – de personnes vivant avec moins de 1,90 dollar ont augmenté entre 2013 et 2015. Le nombre de pauvres est passé à 5,0 % en 2015, contre 2,6 % en 2013. L'instabilité politique, les conflits et les difficultés économiques, sociales et environnementales continuent d'exacerber la gravité et la complexité de la pauvreté et de la vulnérabilité.

4. En Amérique latine et dans les Caraïbes, de nombreuses personnes sont sorties de la pauvreté depuis le début des années 2000. Entre 2002 et 2014, la part des personnes vivant dans la pauvreté a reculé de plus d'un tiers et la pauvreté extrême de plus d'un quart. Cependant, la dégradation récente de la situation économique a entraîné une hausse de 1,5 % du taux de pauvreté en 2015 et de 1,1 % en 2016, avant

[1] Banque mondiale, *Poverty and Shared Prosperity 2018: Piecing Together the Poverty Puzzle* (Washington, D.C., 2018).

une baisse de 0,6 % en 2018. En valeur absolue, le nombre de personnes vivant sous les seuils nationaux de pauvreté a augmenté de 18 millions depuis 2015, portant le total régional à 186 millions de personnes en 2018, soit 29,6 % de la population. La pauvreté extrême a également augmenté depuis 2015. Le nombre de personnes vivant en situation de pauvreté extrême a augmenté de 17 millions, soit un total régional de 63 millions de personnes qui représentent 10,2 % de la population. Ces tendances régionales sont en grande partie dues à la hausse de la pauvreté en Équateur, en El Salvador et au Paraguay, et aux résultats économiques du Brésil, du Mexique et de la République bolivarienne du Venezuela[2]. L'incidence de la pauvreté et de la pauvreté extrême est plus forte parmi les enfants, les adolescents et les jeunes, les femmes, les populations vivant en zone rurale, les peuples autochtones et les Afrodescendants.

5. En Asie, la croissance économique rapide a contribué à de fortes réductions de la pauvreté. Le taux de pauvreté en Asie de l'Est et dans la région Pacifique a chuté de 3,6 % en 2013 à 2,3 % en 2015. En Asie du Sud, le taux de pauvreté et le nombre de pauvres ont reculé l'un et l'autre, le premier étant passé de 16,2 % en 2013 à 12,4 % en 2015.

6. Dans les 28 pays membres de l'Union européenne, 53,5 millions de personnes vivaient dans des ménages en situation de pauvreté de revenu en 2017, et 13,8 millions de personnes souffraient de graves privations matérielles. Toutefois, le taux de risque de pauvreté a reculé de 23,5 % en 2016 à 22,4 % (soit 5,1 millions de personnes) en 2017. Le taux de risque de pauvreté avant prestations sociales a légèrement baissé, passant de 25,9 % à 25,6 %, tandis que le taux après prestations sociales a diminué de 17,3 % à 16,9 % au cours de la même période[3]. Autrement dit, en 2017, le revenu disponible de 16,9 % de la population était inférieur au seuil national de risque de pauvreté. Dans les pays membres de l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE), la pauvreté reste également problématique car les ménages des classes moyennes doivent s'accommoder de la stagnation de leurs revenus et ne sont plus en mesure de faire face à la hausse des coûts du logement et de l'éducation. Entre 2007 et 2015, la part des ménages à revenu intermédiaire qui ont basculé dans la pauvreté d'une année sur l'autre était de 2,1 % en moyenne, mais elle a atteint 4 % en Australie, en Grèce et en Lettonie[4].

7. Les progrès réalisés en vue de lutter contre les dimensions non liées aux revenus de la pauvreté sont tout aussi inquiétants. Après avoir connu un recul régulier pendant plus d'une décennie, la faim dans le monde est repartie à la hausse et touche 821,6 millions de personnes en 2018, contre 785,4 millions en 2015. Les situations de conflit, la sécheresse et les inondations ont aggravé l'état de la sécurité alimentaire dans plusieurs parties de l'Afrique subsaharienne, de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie de l'Ouest. C'est en Afrique que la prévalence de la sous-alimentation était la plus forte (plus de 256 millions de personnes). À l'échelle mondiale, les niveaux de sous-alimentation demeuraient particulièrement élevés parmi les enfants, un enfant âgé de moins de cinq ans sur cinq (149 millions) ayant connu un retard de croissance en 2018. En outre, 49,5 millions d'enfants étaient émaciés et 40 autres millions en situation de surpoids en 2018[5]. Quelque 1,6 milliard de personnes dans le monde

[2] Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE) et d'autres, *Latin American Economic Outlook 2019: Development in Transition* (Paris, Éditions OCDE, 2019).

[3] Voir Eurostat, "People at risk of poverty or social exclusion", disponible à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/People_at_risk_of_poverty_or_social_exclusion#Number_of_people_at_risk_of_poverty_or_social_exclusion.

[4] OCDE, *Under Pressure: The Squeezed Middle Class*. (Paris, Éditions OCDE, 2019).

[5] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture *et al.*, *The State of Food Security and Nutrition in the World 2019*: *Safeguarding against Economic Slowdowns and Downturns* (Rome, 2019).

n'avait pas accès à un logement convenable tandis qu'un quart de la population urbaine mondiale vivait dans des implantations sauvages et que la condition de sans-abri progressait dans toutes les régions du monde.

8. L'Indice de pauvreté multidimensionnelle 2018, qui envisage la pauvreté au moyen de mesures multidimensionnelles, montre qu'au cours de cette année-là, le monde comptait 1,3 milliard de pauvres. Parmi eux, 83 % vivaient en Afrique subsaharienne (560 millions) et en Asie du Sud (546 millions). Dans les autres régions principales, 118 millions de personnes vivaient en situation de pauvreté multidimensionnelle en Asie de l'Est et dans le Pacifique, 66 millions dans les États arabes, 32 millions en Amérique latine et dans les Caraïbes et 4 millions en Europe et en Asie centrale. Parmi les personnes en situation de pauvreté multidimensionnelle, les deux tiers vivaient dans des pays à revenu intermédiaire et la moitié étaient des enfants.

B. Progrès réalisés en Afrique et dans les pays les moins avancés

9. La pauvreté extrême recule en Afrique mais le rythme des progrès enregistrés n'est pas assez rapide pour que les pays africains atteignent le premier objectif de développement durable qui vise à éliminer la pauvreté extrême d'ici à 2030. En 2018, seuls la Guinée équatoriale, le Gabon, Maurice et les Seychelles affichaient des taux estimatifs de pauvreté extrême inférieurs à 3,0 %. Parmi les principales économies d'Afrique subsaharienne, le taux de pauvreté extrême s'établissait en 2018 à 53,5 % au Nigéria, à 30,1 % en Angola et à 18,9 % en Afrique du Sud[6]. Le nombre de pauvres vivant en Afrique subsaharienne a légèrement reculé, passant de 42,4 % en 2013 à 41,1 % en 2015. En revanche, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême est passé de 405,1 millions à 413,3 millions pendant la même période. La croissance démographique rapide dans ces régions très peuplées, comme la République démocratique du Congo et le Nigéria, explique l'augmentation du nombre de pauvres en valeur absolue. Sur les 413,3 millions de personnes vivant en Afrique subsaharienne avec moins de 1,90 dollar par jour en 2015, 33,9 % vivaient en République démocratique du Congo et au Nigéria. En 2013, sur les 405,1 millions de personnes qui vivant dans la pauvreté extrême, 49,2 % vivaient dans ces deux pays. En raison de cette augmentation, plus de la moitié des personnes vivant dans la pauvreté extrême dans le monde vivaient en Afrique subsaharienne en 2015 ; en 2030, cette part pourrait même atteindre 87 %. Le nombre total de personnes vivant dans la pauvreté extrême a fortement augmenté depuis 2014 en République démocratique du Congo, au Mozambique et au Nigéria.

10. La pauvreté extrême demeure également problématique dans le groupe des pays les moins avancés. En 2018, la pauvreté extrême dépassait 70 % au Burundi, à Madagascar, au Malawi, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, tandis que les taux dépassaient 60 % en Guinée-Bissau, au Mozambique et en République centrafricaine[7]. La pauvreté extrême avait enregistré un recul marginal en Haïti, passant de 23,8 % en 2013 à 23,5 % en 2015. De même, au Timor-Leste et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, la pauvreté extrême avait légèrement diminué, passant respectivement de 34,3 % à 32,3 % et de 35,9 % à 29,2 % au cours de la même période. L'Éthiopie, qui figurait parmi les plus peuplés des pays les moins avancés, continuait d'afficher des progrès notables en matière de réduction de la pauvreté, son taux de pauvreté ayant chuté de 29,7 % en 2013 à 27,3 % en 2018. Certains des pays les moins avancés, en revanche, avaient vu leurs progrès antérieurs s'inverser : le taux

[6] Groupe de la Banque mondiale, *Sub-Saharan Africa Macro Poverty Outlook: Country-by-country Analysis and Projections for the Developing World – Spring Meetings 2019* (avril 2019).

[7] Ibid.

de pauvreté de l'Ouganda, par exemple, était passé à 41,7 % en 2018 contre 36,9 % en 2013.

C. Réduction des inégalités

11. Les sociétés fortement inégalitaires sont moins aptes à réduire la pauvreté. Alors que les inégalités entre pays se sont amoindries, les inégalités au sein des pays ont augmenté dans de nombreux pays, en particulier entre groupe sociaux, entre catégories de revenus et entre zones rurales et urbaines. Sur le plan mondial, les revenus et les richesses se concentrent de plus en plus au sommet de l'échelle des revenus, d'où un creusement du fossé qui sépare ceux qui se trouvent au sommet et le reste de la population. À cause d'une croissance moins inclusive et de profondes inégalités, peu de progrès ont été réalisés ces trente dernières années afin de relever le plancher de consommation parmi les membres les plus pauvres de la société[8]. Il est difficile d'éliminer la pauvreté lorsque les revenus du décile le plus pauvre ont augmenté de moins de 3 dollars entre 1988 et 2011 tandis que ceux du centile le plus riche ont augmenté 182 fois plus[9].

12. Dans les pays de l'OCDE, les quatre derniers déciles de l'échelle des revenus ne détenaient que 3 % de la richesse totale tandis que le premier décile en détenait près de la moitié[10]. Dans la région Asie-Pacifique, les effets potentiels de la croissance sur la pauvreté avaient été atténués par l'aggravation des inégalités. Si l'on fixe le seuil de pauvreté à 1,90 dollar par jour, environ 145,1 millions de personnes auraient pu sortir de la pauvreté et n'y sont pas parvenues à cause de la hausse des inégalités. Ce nombre bondissait à 248,4 millions avec un seuil de pauvreté à 3,20 dollars[11]. En fait, les pays dans lesquels la réduction de la pauvreté globale a été plus prononcée ont également connu une aggravation des inégalités, en particulier le Bangladesh, la Chine, l'Inde et l'Indonésie. En Inde, le décile le plus riche possède environ 81 % de la richesse totale du pays[12]. En Amérique latine et dans les Caraïbes, malgré la réduction de la pauvreté et des inégalités, les inégalités de revenus ont augmenté depuis 2016. Le coût des inégalités en termes de réduction de la croissance et de la pauvreté augmente également en Afrique subsaharienne, en particulier dans les sociétés profondément inégalitaires comme l'Angola et l'Afrique du Sud.

D. Création d'emploi

13. L'emploi productif et le travail décent sont deux voies essentielles pour sortir de la pauvreté. À l'échelle mondiale, cependant, quelque 172 millions de personnes étaient sans emploi en 2018, pour un taux de chômage de 5 %. Le taux de chômage devrait se maintenir au même niveau en 2019 et en 2020, tandis que le nombre de chômeurs devrait augmenter de l'ordre d'un million par an pour atteindre 174 millions en 2020, en raison de l'augmentation de la population active. En outre, 700 millions de travailleurs vivaient dans une situation de pauvreté extrême ou modérée en 2018, la majorité d'entre eux en Afrique subsaharienne. En 1993, le nombre de travailleurs vivant dans la pauvreté extrême ou modérée, c'est-à-dire avec

[8] Martin Ravallion, "Are the world's poorest being left behind?" *Journal of Economic Growth*, vol. 21, n° 2 (2016), p. 139 à 164.

[9] Oxfam, *An Economy for the 99%*, Oxfam Briefing Paper (janvier 2017).

[10] OCDE, *Under Pressure: The Squeezed Middle Class*.

[11] Wan Guanghua et Wang Chen, *Poverty and Inequality in Asia 1965-2014*, Institut mondial pour la recherche économique sur le développement, série des Documents de travail 2018/121 (Helsinki, 2018).

[12] Tajamul Haque et D. Narashima Reddy, dir., *India Social Development Report 2018: Rising Inequalities in India* (New Delhi, Oxford University Press, 2019).

moins de 3,20 dollars par jour en parité de pouvoir d'achat, s'établissait à 1,3 milliard dans le monde. Certes, les progrès considérables déjà accomplis afin de réduire le nombre de travailleurs pauvres devraient se poursuivre et entraîner une diminution supplémentaire de 55 millions d'ici à 2023, mais le rythme de cette baisse ralentit à mesure qu'il devient plus difficile de réduire la faible part des travailleurs pauvres dans les pays à revenu intermédiaire supérieur[13]. D'autre part, l'emploi informel reste omniprésent. En 2016, 2 milliards de travailleurs, soit 61 % de la population active, étaient employés dans le secteur informel.

14. Les femmes, les jeunes âgés de 15 à 24 ans et les personnes handicapées continuent d'avoir moins de chances d'être employés, tandis qu'un jeune sur cinq n'était ni dans l'emploi, ni dans l'éducation ni dans la formation en 2018. Les jeunes courent trois fois plus de risques d'être au chômage que les adultes. Les perspectives d'emploi futur de ces jeunes sont faibles, car ils n'acquièrent pas les compétences nécessaires pour un marché du travail qui change rapidement. Malheureusement, quelque 114 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans étaient dans l'emploi en 2016.

E. Éducation et santé

15. Bien que des progrès considérables aient été accomplis afin d'assurer une éducation de qualité inclusive et équitable, quelque 262 millions d'enfants et de jeunes âgés de 6 à 17 ans étaient déscolarisés en 2017. Les enfants handicapés, les enfants autochtones et les filles se heurtent à des difficultés particulières pour accéder, réussir et persévérer à l'école dans de nombreux pays. En dépit des progrès ayant permis de réduire l'écart entre les filles et les garçons dans le domaine de l'éducation, les filles courent plus de risques que les garçons de ne pas aller à l'école, sauf dans certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Quelque 16 millions de filles n'auront jamais la possibilité d'être scolarisées[14]. De plus, les deux tiers des 750 millions d'adultes analphabètes sont des femmes. La persistance des écarts entre hommes et femmes en matière d'éducation s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs dont la pauvreté, le fait de vivre en milieu rural ou dans des zones isolées, le handicap et l'appartenance à une minorité, le mariage et la grossesse précoces, ainsi que des comportements traditionnels profondément enracinés concernant le statut et le rôle des femmes dans la société.

16. D'autre part, plus de 50 % des enfants et des adolescents ne remplissaient pas les normes minimales de maîtrise de la lecture et des mathématiques. Le taux de scolarisation maternelle et primaire s'établissait à 70 % en 2016, les taux les plus bas concernant l'Afrique subsaharienne, l'Afrique du Nord et l'Asie de l'Ouest[15]. En outre, environ 750 millions d'adultes dans le monde, dont 67 % de femmes, étaient illettrés en 2016. La moitié d'entre eux vivait en Asie du Sud et un quart en Afrique subsaharienne. La qualité des enseignants et les infrastructures scolaires constituent un facteur important de réussite éducative. La part des enseignants du cycle primaire formés a stagné à l'échelle mondiale, s'établissant à 85 % depuis 2015, le taux le plus faible concernant l'Afrique subsaharienne. Moins de la moitié des écoles d'Afrique subsaharienne ont accès à l'eau potable, à l'électricité, à des ordinateurs et à internet.

---

[13] Organisation internationale du travail (OIT), *Emploi et questions sociales dans le monde : Tendances 2019* (Genève, 2019).

[14] Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « Données pour les Objectifs de développement durable », disponible à l'adresse suivante : http://uis.unesco.org/.

[15] *Rapport sur les objectifs de développement durable 2018* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.I.6).

17. Pour ce qui est de garantir une vie saine et de promouvoir le bien-être de tous à tout âge, des progrès considérables ont été accomplis afin d'améliorer l'état de santé de millions de personnes. Dans d'autres domaines, cependant, les progrès ont calé et il est même à craindre que certaines conquêtes puissent être aisément perdues compte tenu de la persistance de risques sanitaires mondiaux, comme Ebola et la fragilité des systèmes de santé dans les pays en développement. Des gains ont été obtenus en termes d'accroissement de l'espérance de vie, de réduction de la mortalité maternelle et infantile et de lutte contre les maladies transmissibles. Le taux de mortalité maternelle a reculé de 37 % entre 2000 et 2015. Cela étant, plus de 300 000 femmes sont décédées pendant la grossesse et l'accouchement en 2015. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a lui aussi chuté de 49 % entre 2000 et 2017 mais, en 2017, 5,4 millions d'enfants sont tout de même décédés sans pouvoir atteindre leur cinquième anniversaire. Le taux de mortalité néonatale a reculé de 41 % au cours de la même période, mais 2,1 millions d'enfants de moins d'un mois sont tout de même décédés après la naissance en 2017. L'incidence des nouvelles infections au VIH a également baissé de 49 % au cours de la période[16].

F. Égalité entre les femmes et les hommes et autonomisation des femmes

18. De nombreux progrès ont été accomplis en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles. Dans un nombre croissant de pays, les femmes sont de plus en plus en mesure d'exercer leur pouvoir d'action et d'expression au sein de leurs familles et de leurs sociétés. Les taux de mariage précoce chutent et l'âge au premier enfant augmente, de même que le nombre de femmes qui ont accès à des services de soins de santé procréative. Ces progrès contribuent au recul du nombre de moyen d'enfants par femme. En outre, les taux de scolarisation et d'activité des filles et des femmes augmentent également[17].

19. Pourtant, les inégalités entre femmes et hommes persistent et les progrès réalisés sont trop lents, en particulier en matière d'accès aux ressources économiques et productives et de participation aux sphères sociales, culturelles et politiques. Nombreuses sont les femmes qui subissent de multiples formes de discriminations fondées sur divers aspects de leur identité, outre leur genre. Seules 24 % des femmes dans le monde siègent au parlement, bien que la représentation des femmes dans les parlements nationaux ait augmenté de 19 % entre 2010 et 2019. L'écart d'activité et de revenu entre les femmes et les hommes reste important. En 2018, le taux d'activité des femmes s'établissait à 48 %, contre 75 % pour les hommes. D'après des données récentes portant sur 62 pays, l'écart médian de rémunération horaire entre femmes et hommes était de l'ordre de 12 % et dépassait 20 % dans les fonctions d'encadrement et les postes supérieurs. Un tiers des femmes et des filles subissent des violences physiques et/ou sexuelles au cours de leur vie. De surcroît, 750 millions de femmes et de filles ont été mariées avant l'âge de dix-huit ans, et au moins 200 millions de femmes et de filles dans 30 pays ont subi des mutilations génitales féminines. Les femmes accomplissent 2,3 fois plus de travaux domestiques, y compris non rémunérés, que les hommes. En conséquence, les efforts déployés pour lutter contre la féminisation de la pauvreté devraient viser en priorité à éliminer les obstacles et les pratiques traditionnelles préjudiciables qui empêchent les femmes et les filles de concrétiser tout leur potentiel.

---

[16] Organisation mondiale de la santé, *World Health Statistics 2019: Monitoring Health for the Sustainable Development Goals* (Genève, 2019).

[17] Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, *Progress of the World's Women 2019–2020: Families in a Changing World* (2019).

G. Protection sociale

20. La protection sociale a fait la preuve de son efficacité pour réduire la pauvreté et les inégalités. Bien que de nombreux pays aient mis au point ou soient en train de généraliser des systèmes de protection sociale tels que les programmes de protection sociale non contributifs et les transferts monétaires, la couverture reste extrêmement faible dans les pays ayant les taux de pauvreté les plus élevés. L'Inde, par exemple, compte près d'un quart des pauvres du monde (176 millions), mais en 2015, un cinquième seulement de sa population de 1,3 milliard de personnes était couvert par un régime de protection sociale sous une forme ou sous une autre. À l'échelle mondiale, 55 % de la population (soit 4 milliards de personnes), dont 1,3 milliard d'enfants, n'étaient couverts par aucun système de protection sociale en 2016. En Europe et en Amérique du Nord, près de 86 % des personnes étaient couvertes, contre seulement 13 % en Afrique subsaharienne. En outre, 22 % seulement des personnes sans emploi dans le monde perçoivent des indemnités de chômage, tandis que 28 % des personnes souffrant d'un handicap grave bénéficient d'une pension d'invalidité. En tout, 41 % des femmes donnant naissance reçoivent des allocations de maternité[18]. D'autre part, la majorité des travailleurs indépendants et des travailleurs exerçant dans l'économie informelle demeurent exclus de toute couverture sociale.

21. Certains pays ont accomplis des progrès notables. La Chine et la Thaïlande ont adopté un système universel de pensions de retraite et d'assurance santé, et la Mongolie a adopté des mécanismes universels de prestations pour enfants. Grâce à ces efforts, 63 % de la population chinoise et 72 % de la population mongole sont couverts par un régime de protection sociale sous une forme ou sous une autre[19]. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la croissance des revenus liée aux salaires des ménages à faibles revenus et aux transferts publics étaient les principaux facteurs expliquant la réduction de la pauvreté enregistrée depuis le début des années 2000.

III. Soutien du système des Nations Unies à l'intensification des initiatives visant à édifier un monde exempt de pauvreté

22. La présente section décrit les progrès accomplis en vue d'intensifier les initiatives prises sur le plan mondial pour édifier un monde exempt de pauvreté grâce à la mise en œuvre du plan d'action interorganisations à l'échelle du système pour l'élimination de la pauvreté, afin de coordonner les efforts du système des Nations Unies. Le plan d'action comporte sept domaines thématiques qui ciblent les mesures favorisant les transformations structurelles essentielles à une croissance durable, inclusive et propice à la réduction de la pauvreté. Outre ces domaines d'action, le système des Nations Unies est également mobilisé pour conduire des analyses fondées sur des données probantes et pour collecter des données ventilées en fonction de facteurs tels que le revenu, le genre, l'âge, l'appartenance ethnique, la situation migratoire, le handicap, la localisation géographique et d'autres caractéristiques pertinentes selon le contexte national, afin de favoriser l'élimination de la pauvreté. Pour des détails plus complets sur les initiatives connexes du système des Nations Unies, voir la page consacrée à la troisième Décennie sur le site internet du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat[20].

---

[18] OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-19 : Protection sociale universelle pour atteindre les Objectifs de développement durable* (Genève, 2017).

[19] OIT, *Emploi et questions sociales dans le monde*.

[20] Voir www.un.org/development/desa/socialperspectiveondevelopment/united-nations-decade-for-the-eradication-of-poverty/third.html.

A. Remédier aux lacunes des politiques et des données

23. Pour intensifier la mise en œuvre des initiatives visant à édifier un monde exempt de pauvreté, il est indispensable de soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des faits probants et de combler les lacunes qui existent en matière de données. À cet égard, le système des Nations Unies est activement mobilisé afin d'approfondir ses travaux de recherche et d'analyse et d'aider les pays à renforcer leurs propres capacités statistiques.

24. Le Département des affaires économiques et sociales continue de renforcer et de faire connaître les recherches et les données visant à intensifier les initiatives prises sur le plan mondial afin d'édifier un monde exempt de pauvreté. Il assure le suivi et l'analyse des tendances sociales et économiques dans le monde ainsi que des problèmes nouveaux qui ont une incidence sur l'élimination de la pauvreté, les inégalités, l'emploi et l'inclusion sociale, en particulier au sein des groupes sociaux. Il soutient également les États membres en leur fournissant des conseils stratégiques et un soutien technique et en organisant des activités de renforcement des capacités, et constitue une source majeure de données et de statistiques permettant à la communauté internationale de prendre des décisions éclairées sur les questions de développement. Travaillant en lien étroit avec les bureaux nationaux de la statistique, le Département s'emploie à renforcer les capacités statistiques et à veiller à ce que les calculs statistiques ne laissent personne de côté. Avec ses partenaires, le Département aide plus de 75 pays à élaborer des stratégies et des plans intégrés, inclusifs, fondés sur des données probantes et correctement financés afin de réaliser les objectifs de développement durable. Il travaille également à mobiliser des financements en vue de la réalisation de ces objectifs.

25. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'emploie à améliorer la manière dont les données sont utilisées pour lutter contre la pauvreté au moyen d'un indice de pauvreté multidimensionnelle révisé, mis au point en partenariat avec l'Université d'Oxford. L'indice révisé dépasse le seul critère des revenus pour mesurer et accélérer les progrès réalisés au titre du premier objectif de développement durable. Cette approche a une incidence sur la manière dont les pays collectent et utilisent les données afin de prendre des décisions. Dans les Balkans occidentaux, le PNUD, en lien avec la Banque mondiale et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, a conduit une enquête socioéconomique sur la pauvreté multidimensionnelle parmi les populations roms afin d'éclairer les politiques d'inclusion sociale. De même, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a créé la notion d'inégalité multidimensionnelle dans la région arabe et en a fait la promotion par des actions de normalisation, de renforcement des capacités et de conseil technique.

26. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en lien avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Banque mondiale, a mis au point le Système d'information sur les moyens de subsistance en milieu rural afin de permettre aux décideurs politiques d'élaborer des politiques plus efficaces et différenciées et de suivre les indicateurs relatifs aux deux premiers objectifs de développement durable. La FAO a également noué un partenariat avec la Banque mondiale et le FIDA dans le cadre d'une initiative conjointe visant à cibler la recherche et l'investissement dans le domaine du développement agricole et rural afin d'atteindre lesdits objectifs. L'initiative a pour but d'étoffer et de mieux faire connaître les recherches et les données afin de favoriser les investissements en faveur des pauvres dans le domaine agricole et rural parmi les organismes partenaires mais aussi les décideurs politiques, la société civile et le secteur privé.

27. La Commission économique pour l'Europe (CEE) a travaillé sur plusieurs questions méthodologiques essentielles consistant notamment à mettre au point des stratégies innovantes de développement et à concevoir des enquêtes pour atteindre des populations isolées et pour recueillir et analyser des bonnes pratiques afin de mieux comprendre la pauvreté. La CEE a également apporté son appui aux pays d'Europe de l'Est, de la région du Caucase et d'Asie centrale afin d'élaborer des indicateurs harmonisés de la pauvreté. De même, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a fourni aux pays des conseils techniques concernant principalement le renforcement des capacités institutionnelles de leurs offices nationaux de statistique afin d'harmoniser les systèmes de collecte de statistiques relatives aux établissements humains. Cette aide a également consisté à conduire des enquêtes statistiques de routine concernant les établissements humains afin de collecter des statistiques ventilées selon des facteurs pertinents et relatives aux taudis, à l'accès aux services de base, à la sécurité de la propriété foncière ainsi qu'à la gouvernance urbaine et à la participation citoyenne.

28. Pour soutenir les personnes en situation vulnérable et atteindre les plus défavorisés, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a considérablement augmenté l'ampleur et la portée des initiatives conjointes avec le Groupe de la Banque mondiale concernant les données et leur analyse. Un centre conjoint de données sur les déplacements forcés est en cours de création afin de renforcer les capacités des parties prenantes à prendre en temps voulu des décisions fondées sur des faits probants et susceptibles d'améliorer la vie des personnes affectées, en privilégiant les données socioéconomiques au niveau du ménage. Pour répondre au besoin de données exactes sur la traite des êtres humains dans les situations humanitaires, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) utilise sa Matrice de suivi des déplacements afin de collecter des données de référence fiables sur la traite des êtres humains et l'exploitation des migrants, les mauvais traitements qui leur sont infligés et leur vulnérabilité dans les situations de crise, de déplacement et de migration à grande échelle. L'OIM et ses partenaires ont également mis sur pied la structure de concertation sur les données utiles à la lutte contre la traite, première plateforme mondiale en accès libre de données sur la traite des êtres humains.

B. Soutien en faveur de la transformation structurelle, de l'emploi productif et du travail décent dans le contexte d'un scénario mondial en mutation

29. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) aide les pays à promouvoir leur développement industriel inclusif et durable par son Programme de partenariat avec les pays et par ses programmes de pays. Le Programme de partenariat avec les pays porte principalement sur les secteurs et domaines industriels prioritaires qui sont essentiels au programme de développement d'un pays, en particulier ceux qui recèlent un fort potentiel de croissance économique et de création d'emploi. Les pays reçoivent un soutien dans des domaines tels que le renforcement des capacités commerciales, le développement de la chaîne de valeur de l'agribusiness et le renforcement des capacités commerciales. L'ONUDI met actuellement en œuvre 33 programmes conjoints dans 29 pays, en partenariat avec d'autres entités des Nations Unies. Elle aide également des pays africains à traduire la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025) dans les faits.

30. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) aide les pays en développement à résoudre le problème des limites de leurs capacités productives qui entravent leur aptitude à se développer. L'objectif

prioritaire consiste à bâtir une masse critique de capacités productives viables et compétitives dans les domaines de l'agriculture, des produits manufacturés et des services. Les succès obtenus dans ces domaines permettront aux pays en développement de parvenir à réaliser leur transformation structurelle et, ainsi, à bénéficier d'une plus grande intégration dans l'économie mondiale, à accroître leur résilience face aux chocs et à assurer une croissance inclusive, équitable et viable tout en poursuivant leurs efforts d'élimination de la pauvreté. Dans ce contexte, la CNUCED a collaboré avec différentes organisations pour aider les pays africains à concevoir des stratégies visant à renforcer la contribution de la diversification des exportations à la création d'emploi et au développement des compétences. En 2018, la CNUCED a aidé le Bhoutan, le Kazakhstan, la Mongolie et le Turkménistan à identifier les secteurs possédant un potentiel de nouvelles exportations ainsi que des politiques et des mesures susceptibles de stimuler la diversification des exportations.

31. Le PNUD s'est employé à créer des moyens de subsistance et des emplois plus durables. Près de 4 millions de personnes vivant dans des situations de crise ou de sortie de crise dans 25 pays, y compris quelque 300 000 personnes au Soudan, 42 000 en République arabe syrienne et 38 000 en Haïti, avaient trouvé un emploi ou amélioré leurs moyens de subsistance avec l'appui du PNUD. Au Yémen, le PNUD a conclu un partenariat avec la Banque mondiale afin de créer des emplois d'urgence pour plus de 344 550 personnes. De même, le renforcement des compétences et des possibilités entrepreneuriales pour les jeunes se poursuivait à titre prioritaire. Le PNUD et ses partenaires se sont également saisis du mauvais état du marché de l'emploi formel en Afrique dans le cadre du programme YouthConnekt, qui aide les jeunes entrepreneurs à fonder des entreprises et à créer des emplois.

32. La FAO apporte un soutien proactif aux politiques et programmes de développement susceptibles de produire un grand nombre de possibilités d'emplois décents, agricoles et non agricoles, et de promouvoir des investissements responsables et créateurs d'emplois dans le secteur agricole, les systèmes alimentaires et les chaînes de valeur agro-alimentaires. La FAO aide également les pays à améliorer les conditions de travail pour favoriser la mise en œuvre de normes de travail en milieu rural. En partenariat avec l'Organisation internationale du travail (OIT), l'ONUDI et le secteur privé, la FAO a mobilisé plus de 200 jeunes entrepreneurs africains afin d'identifier des solutions innovantes aux problèmes liés à l'alimentation et à l'agriculture en 2018. Les principales solutions recommandées consistaient notamment à mettre sur pied des plateformes permettant aux jeunes d'échanger des informations et des connaissances, à renforcer la participation des jeunes au débat politique et à renforcer les programmes de tutorat et les centres d'incubation destinés aux jeunes.

33. Dans le cadre du plan d'action quinquennal « Travailler pour la santé » en faveur de l'emploi dans le secteur de la santé et de la croissance économique inclusive pour la période 2017-2021, un programme intersectoriel de travail conjointement conduit par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'OIT et l'OCDE, des efforts sont consentis pour lancer une dynamique à l'échelle mondiale afin de mettre en œuvre le programme des « ressources humaines au service de la santé » et de renforcer les capacités des pays. Le programme « Travailler pour la santé » et son fonds d'affectation spéciale associant plusieurs partenaires fournissent leur appui sous forme de conseils stratégiques, d'assistance technique et de renforcement des capacités aux États membres afin d'accélérer les progrès relatifs aux objectifs de développement durable 3, 4, 5 et 8. Quelque 26 pays ont sollicité une aide au titre de ce programme.

34. La CEE aide ses États membres à tirer parti du verdissement de l'économie afin de créer de nouvelles possibilités d'emploi. Le Cadre stratégique paneuropéen pour

une économie plus respectueuse de l'environnement pour la période 2016-2030 a été mis au point par le Comité sur la politique environnementale de la CEE, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres partenaires clés. L'un des objectifs de ce cadre est d'améliorer le bien-être des personnes et l'équité sociale. Le verdissement de l'économie et le soutien à la croissance de la prospérité économique passe également par des infrastructures appropriées. À cet égard, la CEE a mis au point de nouveaux modèles de partenariat public-privé dont la compatibilité avec les objectifs sociaux est garantie de sorte qu'ils apportent une contribution efficace à la réduction de la pauvreté.

35. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) soutient activement ses États membres afin de renforcer l'autonomisation économique et l'entrepreneuriat parmi les femmes, dans le cadre d'une stratégie de réduction de la pauvreté, de bien-être social et de croissance économique durable. La CESAP déploie pour la période 2018-2023 un programme régional quinquennal intitulé « Stimuler l'entrepreneuriat des femmes : créer un écosystème entrepreneurial tenant compte des questions de genre ». Cette initiative promeut l'autonomisation économique des femmes et contribue à l'élimination de la pauvreté dans la région en élargissant l'accès des cheffes d'entreprises aux capitaux, en renforçant leur utilisation des services de développement des entreprises et des technologies financières et en favorisant l'élaboration de politiques et de programmes d'investissement et de développement des entreprises qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes. Le Bangladesh, le Cambodge, les Fidji, le Népal, le Samoa et le Viet Nam font partie des pays bénéficiaires.

C. Étendre les systèmes de protection sociale pour favoriser le développement inclusif propice à la réduction de la pauvreté

36. Le Département des affaires économiques et sociales continue de promouvoir la protection sociale comme outil stratégique de réduction de la pauvreté et des inégalités par sa participation au Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale, par ses travaux d'analyse et par ses activités de renforcement des capacités. Le thème principal de l'édition 2018 du *Report on the World Social Situation* (« Rapport sur la situation sociale dans le monde ») concernait le rôle de la protection sociale en faveur de la promotion de l'inclusion. Le Département conduit également des activités de renforcement des capacités en collaboration avec l'OIT afin d'aider les pays en développement à consolider leurs systèmes nationaux de protection sociale.

37. En tant que membre de l'Initiative pour un socle de protection sociale, le PNUD aide les pays à intégrer la protection sociale aux stratégies de développement. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes reçoivent un appui afin de conduire des évaluations de la protection sociale tenant compte des questions de genre, y compris pour calculer le coût des mesures tenant compte des disparités hommes-femmes dans les mécanismes de protection sociale. Le PNUD aide également les pays à améliorer l'efficacité des mécanismes de protection sociale en utilisant de meilleures mesures de la pauvreté multidimensionnelle et en intégrant les mesures de protection sociale aux efforts d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe. Le PNUD est également actif dans les pays en situation de crise, où il déploie des programmes travail contre rémunération, qui sont généralement liés au soutien à des moyens de subsistance inclusifs, à l'emploi et au développement économique local afin d'accélérer le redressement et la résilience à long terme.

38. La FAO aide les pays en élaborant et en renforçant des systèmes de protection sociale pilotés par les pays et intégrés dans les stratégies générales de promotion des

moyens de subsistance et de développement rural. En tant que membre actif du Partenariat mondial pour une protection sociale universelle en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et du Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale, la FAO apporte son soutien aux gouvernements afin de formuler les arguments plaidant en faveur de l'investissement et du financement de la généralisation des systèmes de protection sociale, d'accroître la visibilité des personnes qui vivent en milieu rural et de la nécessité d'adapter la conception des programmes de protection sociale pour mieux lutter contre les multiples facteurs de vulnérabilité auxquels elles font face tout en leur assurant une couverture adéquate, et de promouvoir des politiques fondées sur des données probantes et la cohérence des programmes entre la protection sociale et la performance économique, y compris dans les domaines de l'agriculture et la gestion des ressources naturelles. La FAO soutient également le renforcement des capacités des gouvernements nationaux et locaux concernant l'élaboration et la généralisation des programmes de protection sociale dans les zones rurales, y compris les programmes de transferts monétaires et les programmes locaux d'alimentation scolaire.

39. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) aide les pays à lutter contre la pauvreté touchant les enfants en élargissant les programmes de protection sociale et en renforçant le caractère équitable des dépenses publiques. L'accent est mis sur l'expansion rapide des prestations pour enfants et des allocations familiales, y compris sur la concrétisation progressive des allocations universelles pour enfants. En 2018, 38,4 millions d'enfants ont bénéficié de telles mesures. Pour renforcer la convergence et la collaboration entre organismes, l'UNICEF, Overseas Development Institute et l'OIT ont organisé en 2019 une conférence de haut niveau sur les allocations universelles pour enfants qui a rassemblé des gouvernements nationaux, des spécialistes des politiques et d'autres parties prenantes. L'UNICEF est également un membre actif du Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale et de l'Initiative pour une protection sociale universelle du Groupe de la Banque mondiale et de l'OIT, qui visent à promouvoir et favoriser la concrétisation d'une protection sociale universelle en mettant l'accent sur les prestations universelles pour enfant.

40. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) aide ses États membres à améliorer la conception des mesures de protection sociale en produisant des connaissances et en renforçant les capacités. La CEPALC poursuit l'actualisation de sa base de données en ligne sur les programmes de protection sociale non contributifs en Amérique latine et dans les Caraïbes. La base de données contient des informations sur les programmes de transferts monétaires, les pensions et le travail, ainsi que les programmes d'inclusion productive. La CEPALC a également partagé son expérience régionale sur la protection sociale avec des pays africains lors de la réunion consultative régionale sur l'amélioration du suivi des investissements sociaux que la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a organisée à Addis-Abeba en 2019.

41. La CESAP renforce les capacités nationales de ses États membres afin qu'ils mettent sur pied des systèmes complets de protection sociale qui fournissent une couverture universelle, en élaborant des produits d'analyse et en mettant en œuvre des initiatives de renforcement des capacités. Parmi ces produits et initiatives figurent une boîte à outils de la protection sociale – une plateforme qui présente des bonnes pratiques en matière de protection sociale – ainsi qu'une série de modules sur la conception, la mise en œuvre et le financement des systèmes de protection sociale, et un outil de simulation à venir en matière de protection sociale, qui permettra aux décideurs publics d'estimer les effets que produiraient différentes options de protection sociale sur la pauvreté et les inégalités tout en en mesurant les coûts financiers et l'accessibilité économique. La CESAP a également constitué un groupe

d'experts composé de représentants désignés par ses États membres afin de déterminer les modalités visant à renforcer la coopération régionale dans le domaine de la protection sociale.

42. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) fait la promotion des programmes de protection sociale dans le monde entier afin d'atténuer la pauvreté parmi les femmes et de les empêcher d'y basculer, principalement grâce à l'instauration de filets de sécurité sociale, de systèmes d'assurance santé universelle et de régimes de retraite non contributifs. En matière de protection sociale, le soutien d'ONU-Femmes aux États membres a surtout porté sur le renforcement des capacités. Dans ce contexte, ONU-Femmes, en partenariat avec l'Institut national pour la santé et le bien-être du gouvernement finlandais et en lien avec l'OCDE et l'OIT, a organisé au Kenya, en 2018, une session régionale de formation à l'édification et à la gestion de socles de protection sociale en Afrique. En République dominicaine, ONU-Femmes, en partenariat avec l'OIT et le PNUD, a fourni des services consultatifs stratégiques intégrés au gouvernement afin de promouvoir l'inclusion des droits de la personne et de la dimension de l'égalité de genre dans le système national de protection sociale.

43. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni un appui technique à plus de 70 pays afin de renforcer les capacités des systèmes nationaux de protection sociale en vue d'améliorer l'accès des ménages pauvres et vulnérables à l'alimentation. Cet appui technique a notamment consisté à faciliter l'élaboration de politiques de protection sociale, à orienter le déploiement de programmes de protection sociale dans des situations de fragilité et de déplacements forcés, à renforcer les systèmes de gestion de l'information relative aux bénéficiaires et à améliorer les mécanismes de paiement et de fourniture. En 2018, le PAM a achevé la transition vers l'appropriation nationale d'un programme d'alimentation scolaire au Kenya. Le programme fournit des repas frais à 1,2 million d'enfants. Au Bangladesh, le PAM aide le gouvernement à mettre en œuvre un programme d'alimentation scolaire durable et piloté sur le plan national. Au Bhoutan, il concentre son action sur l'élaboration de systèmes, les conseils stratégiques, l'assistance technique et le soutien au renforcement des capacités afin de veiller à ce que le gouvernement puisse pleinement gérer et mettre en œuvre son programme d'alimentation scolaire.

44. La CESAO soutient et favorise les réformes de protection sociale inclusive dans les pays arabes par des recherches ciblées et des conseils stratégiques, un appui technique et des mesures de renforcement des capacités, ainsi qu'une coopération régionale renforcée et le partage d'expériences.

D. Développement du capital humain : lutter contre les formes de pauvreté non liées aux revenus

45. ONU-Habitat soutient la lutte contre la pauvreté urbaine grâce à la Stratégie mondiale du logement et en lien avec le Nouveau Programme pour les villes. À la fin 2018, ONU-Habitat avait aidé 40 pays à mettre en œuvre des politiques de logement améliorées. ONU-Habitat contribue également à l'élimination de la pauvreté dans le cadre de son Programme participatif d'amélioration des taudis. Divers gouvernements nationaux et locaux bénéficient d'un soutien afin d'améliorer la sécurité des titres de propriété dans les implantations informelles, grâce à quoi plus de 200 000 ménages ont pu accéder à la sécurité de la propriété foncière. Le Fonds d'affectation spéciale pour les services urbains de base a permis d'aider des autorités municipales, régionales et nationales à élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à améliorer le niveau de vie des pauvres vivant en milieu urbain. À la fin 2018, quelque

2,7 millions de personnes avaient bénéficié d'un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement grâce aux projets soutenus par ONU-Habitat.

46. L'UNICEF collabore avec de nombreux organismes des Nations Unies afin d'agir sur les dimensions de la pauvreté qui ne sont pas liées aux revenus telles que la santé, la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'éducation. Dans le domaine de la santé, l'UNICEF a pris la direction du processus visant à créer une plateforme interorganisations pour l'acceptation et la demande des vaccins afin de dresser un tableau de la demande de vaccins plus rigoureux, global et fondé sur des données probantes entre partenaires, donateurs et principales parties prenantes aux programmes. La CEE aide les pays à rédiger des documents d'orientation afin de mieux cerner et combattre les obstacles existants en vue d'assurer un accès équitable à l'eau et à l'assainissement. L'un des enseignements tirés de l'évaluation existante tient au fait que les cadres de gouvernance actuels prennent rarement la notion d'équité en considération. Le PNUD a apporté son soutien à la création de centres numériques au Bangladesh afin de fournir des services financiers à 3 millions de personnes vivant en milieu rural et ne possédant pas de comptes bancaires, une innovation qui est en cours de reproduction aux Fidji et en Somalie. En Argentine, le PNUD a aidé à mettre en œuvre des programmes intégrés de lutte contre la pauvreté dans six ministères au moyen d'une plateforme d'appui au pays, améliorant ainsi la couverture médicale d'un million de personnes sans assurance santé. Le PAM a soutenu des programmes d'alimentation scolaire qui ont permis de nourrir 16,4 millions d'écoliers, entraîné une hausse du taux de persévérance scolaire tant chez les filles que chez les garçons et fait office de plateforme en faveur de la résilience des populations, de la cohésion sociale et de la stabilité.

E. Assurer l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture durable

47. La FAO aide les pays à élaborer et à mettre en œuvre des approches largement représentatives et multisectorielles qui reposent notamment sur des scénarios liés aux différentes trajectoires possibles pour sortir de la pauvreté. Un accent particulier est placé sur la transformation rurale, sur le renforcement des capacités des pays à atteindre tous les groupes vulnérables dans les zones rurales et sur la prise en compte des liens plus généraux qui existent entre l'élimination de la pauvreté et le développement durable.

48. Le PAM a mis au point des modèles combinant des partenariats élargis, des solutions innovantes et une aide adaptée au contexte en faveur des petits exploitants et de leurs gouvernements nationaux, avec des effets systémiques sur les chaînes de valeur agricoles et les systèmes alimentaires dans leur ensemble. C'est dans le cadre de ces efforts que s'inscrivent les initiatives axées sur le marché que sont l'Appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants, l'Alliance pour le rapprochement entre les exploitants agricoles et les marchés et le Marché agricole virtuel, ainsi que le projet privilégiant les moyens de subsistance intitulé « Assistance alimentaire pour la création d'actifs » et les efforts de réduction des pertes après récolte afin de consolider les chaînes d'approvisionnement alimentaire. En 2018, le PAM a mis en œuvre des programmes de création d'actifs et des programmes de formation connexes dont ont bénéficié 10 millions de personnes dans 55 pays. Le PAM et ses partenaires ont également facilité la conduite d'examens stratégiques nationaux multipartites « Faim zéro », aidant ainsi 70 pays à déterminer les mesures à prendre en priorité pour éliminer complètement la faim d'ici à 2030.

49. Pour atteindre l'objectif d'élimination de la faim et de la malnutrition, il faut profondément transformer les pratiques agricoles et les systèmes alimentaires actuels afin de veiller à ce que chacun puisse avoir accès à un régime alimentaire nutritif, sûr,

accessible et durable. À cet égard, l'OMS, en lien avec la FAO, pilote conjointement la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) et aide les pays à mettre au point des produits normatifs qui favorisent la mise en œuvre des engagements pris lors de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition.

50. Le programme conjoint intitulé « Accélérer les progrès en faveur de l'autonomisation économique des femmes rurales », mis en œuvre par ONU-Femmes, la FAO, le FIDA et le PAM, touche directement 50 000 femmes rurales en Éthiopie, au Guatemala, au Kirghizistan, au Libéria, au Népal, au Niger et au Rwanda. Le programme vise à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, la création et la sécurité des revenus ainsi que la participation et la présence des femmes aux fonctions à responsabilité dans les sphères publiques. Il renforce également le cadre d'action en faveur d'un développement rural tenant compte de l'égalité hommes-femmes. Entre 2017 et 2018, les agricultrices rurales ciblées ont accru leur productivité de 34 % tout en renforçant leur participation à des coopératives dont les revenus ont augmenté en tout d'environ 1 million de dollars. Au total, les avantages du programme ont atteint au moins 315 000 femmes, hommes et enfants dans les sept pays concernés.

F. Réduction des inégalités

51. ONU-Femmes aide des pays à élaborer et à mettre en œuvre des politiques économiques tenant compte des questions de genre, y compris sur le travail décent, la protection sociale, les travaux domestiques non rémunérés, les marchés publics et la résilience de l'agriculture et des terres face aux changements climatiques. ONU-Femmes a pris la tête des efforts déployés pour promouvoir des politiques visant à ce que les travaux domestiques non rémunérés soient reconnus, réduits et redistribués, et à ce que les tâches de nature domestique soient considérées comme une responsabilité collective grâce à des mesures consistant notamment à améliorer l'accès des femmes à des services gratuits ou abordables de garde d'enfants. ONU-Femmes a mis au point une méthode permettant de calculer le coût des investissements dans le système de garde d'enfants et d'évaluer les effets positifs sur l'emploi des femmes et les recettes publiques, méthode qui a été utilisée en Afrique du Sud, au Kirghizistan, en Turquie et en Uruguay. En outre, ONU-Femmes a renforcé l'entrepreneuriat parmi les femmes, de sorte que plus de 23 000 femmes dans 25 pays ont pu accéder à des services financiers et améliorer leurs entreprises grâce à l'appui d'ONU-Femmes.

52. Dans le cadre de son programme intitulé « Financements publics en faveur des enfants », l'UNICEF s'emploie à influencer et à soutenir la mobilisation, l'allocation et l'utilisation des ressources financières nationales afin de produire des résultats plus importants, plus équitables et plus durables au service des enfants. Ces efforts ont connu une accélération en 2018, y compris une hausse du nombre de pays qui conduisent des analyses et plaident en faveur de l'allocation de ressources suffisantes aux politiques et aux services liés à l'enfance.

53. En tant que principal bénéficiaire des dons du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le PNUD a contribué à fournir des services de santé à des populations isolées dans 35 pays. Grâce au partenariat entre le PNUD et le Fonds mondial, 1,4 million de personnes ont eu accès à un traitement contre le VIH, 6,3 millions de personnes ont bénéficié d'un dépistage et/ou de conseils relatifs au VIH, et 97 000 femmes enceintes ont reçu des antirétroviraux afin de prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Quelque 7,6 millions de cas de paludisme ont été traités et près de 20 millions de moustiquaires ont été distribuées, soit une hausse de 12 % par rapport à 2017. Ce partenariat a permis à sept pays de porter à 100 % la couverture des médicament antipaludéens. Le PNUD a également intensifié

son action en faveur des possibilités offertes aux personnes handicapées avec le lancement de nouvelles orientations sur le soutien à l'inclusion du handicap. Avec le soutien du PNUD et de ses partenaires, plus de 4 millions de femmes ont pu accéder à des services de base, y compris à des services financiers et à des actifs non financiers, et 17,2 millions de femmes se sont inscrites sur les listes électorales en 2018.

54. La FAO apporte son soutien aux pays afin d'accélérer la concrétisation de l'égalité entre femmes et hommes et de l'autonomisation économique des femmes rurales. Sa politique sur l'égalité de genre privilégie l'égalité femmes-hommes en termes de participation et de prise de décision dans les institutions rurales et dans l'élaboration des lois, des politiques et des programmes, l'égalité de contrôle et d'accès aux ressources productives, aux services, aux revenus, aux marchés et à un emploi décent, ainsi que la réduction de la charge de travail des femmes.

55. La CEPALC soutient ses États membres afin qu'ils mettent en œuvre des politiques de lutte contre les discriminations, y compris des mesures de discrimination positive en faveur des peuples autochtones et des Afrodescendants, et qu'ils combattent les causes de l'exclusion sociale. La CEPALC a également coordonné l'élaboration d'un rapport intitulé *Promoting Equality: An Interregional Perspective* (« Promouvoir l'égalité : une perspective interrégionale »), fruit d'un travail conjoint de la CEA, de la CEPALC, de la CESAP et de la CESAO, l'accent ayant été mis sur la question de l'égalité et des politiques publiques susceptibles de la favoriser. La CEPALC a mis au point une boîte à outils pour mesurer les inégalités du point de vue du renforcement des capacités. Elle permet d'analyser différents indicateurs utilisés pour mesurer les inégalités socioéconomiques et fournit des éléments d'analyse des effets redistributifs des impôts directs et des transferts publics en nature ou monétaires.

56. La CEPALC renforce le socle de connaissances des décideurs politiques concernant l'évolution des inégalités et les recommandations visant à les réduire. Elle a également élaboré et affiné des méthodes innovantes pour mesurer les chances et les inégalités afin d'identifier plus précisément les personnes les plus défavorisées. D'autre part, elle a mis au point une plateforme en ligne sur les inégalités qui contiendra un outil interactif en ligne d'évaluation portant sur divers aspects des inégalités et de leurs facteurs, ainsi qu'une base de données de bonnes pratiques. De même, les travaux normatifs conduits par la CEPALC ont débouché sur un nouveau cadre d'évaluation et de réponse aux inégalités multidimensionnelles en établissant un lien entre les inégalités et les résultats, les possibilités et l'autonomie. Ces efforts garantiront l'adoption d'approches plus inclusives de l'élaboration des politiques publiques.

G. Lutte contre les changements climatiques et l'intensification des risques naturels

57. L'Initiative conjointe Pauvreté-Environnement du PNUE et du PNUD est un programme mondial qui soutient les efforts que déploient les pays afin de placer les objectifs concernant les pauvres et l'environnement au cœur de l'action publique en les généralisant dans la planification du développement au niveau national et au niveau infranational, depuis l'élaboration des politiques jusqu'à leur budgétisation, leur mise en œuvre et leur suivi. À la fin 2018, cette généralisation avait porté en tout sur 24 politiques et plans nationaux et 4 214 autres de niveau local, 93 politiques et plans sectoriels et 84 processus de budgétisation et de dépense, et 56 systèmes de suivi et d'évaluation avaient été mis sur pied. Le PNUE et le PNUD avaient également lancé un projet conjoint intitulé « Action Pauvreté-Environnement en faveur des

objectifs de développement durable (2018-2022) », en vue de prévenir la dégradation environnementale qui affecte principalement les personnes pauvres et vulnérables.

58. Par son approche axée sur l'adaptation, le PNUD a ciblé les populations et les communautés les plus exposées aux risques que présentent les changements climatiques. Au Viet Nam, les améliorations apportées à la gestion des forêts, des mangroves et des zones humides a permis d'accroître les revenus de plus de 330 000 personnes dépendant des forêts. Au Cambodge et à Sri Lanka, l'amélioration de la gestion de l'eau a permis de renforcer la résilience des moyens de subsistance agricoles de 5 500 ménages. Avec l'appui du gouvernement du Japon et d'autres partenaires, le PNUD a également aidé des pays à intégrer les risques de catastrophe et les risques climatiques aux décisions de planification et d'investissement. Dans 18 pays d'Asie et du Pacifique, 115 écoles situées dans des zones exposées au risque de tsunami sont désormais dotées d'un plan d'action en cas de tsunami. Le PNUD a également apporté son soutien à six pays des Caraïbes afin qu'ils renforcent leurs systèmes d'alerte rapide.

59. La CNUCED a réussi à renforcer les capacités de décideurs publics, de responsables de la planification des transports et de gestionnaires des infrastructures de transport dans les petits États insulaires en développement afin de mieux cerner les incidences des changements climatiques sur les infrastructures de transport littorales et de prendre les mesures d'adaptation et de réaction qui s'imposent. Le projet a notamment permis d'évaluer les vulnérabilités potentielles face aux variations et aux changements climatiques en Jamaïque et à Sainte-Lucie selon différentes hypothèses climatiques, et de mettre au point une méthode transférable d'aide à la planification des mesures d'adaptation.

60. L'OMS a piloté la couverture « Replica » de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques au Mali et en Mauritanie. Cette initiative vise à accroître le nombre de personnes couvertes par une assurance souveraine contre la sécheresse et à soutenir les institutions nationales en leur apportant l'assistance technique nécessaire. L'OMS a également développé un ensemble complet de normes environnementales et sociales ainsi qu'un outil connexe de filtrage des risques qui vise à identifier les risques environnementaux et sociaux dès la phase de conception des activités et à s'assurer que les risques sont correctement évités, réduits ou atténués. L'organisation a également noué un nouveau partenariat stratégique avec le Fonds vert pour le climat qui améliorera l'accès des pays au financement de l'action climatique et a apporté son soutien au Kirghizistan, au Sénégal et au Tadjikistan en mobilisant environ 28 millions de dollars en fonds climatiques afin de renforcer la résilience de leurs systèmes alimentaires face aux changements climatiques.

61. Dans le cadre de l'Initiative régionale pour l'évaluation des répercussions des changements climatiques sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe, la CESAO s'emploie à cerner les incidences que les changements climatiques sont susceptibles de produire sur les ressources en eau douce et sur les points particulièrement vulnérables en la matière en utilisant des modèles d'évaluation régionale intégrée. ONU-Femmes pilote l'intégration de la résilience climatique parmi les agricultrices en luttant contre les inégalités que subissent les femmes dans les domaines des droits fonciers et de la sécurité des titres de propriété, de l'information climatique et de l'adoption de technologies et de pratiques climatiquement rationnelles.

H. Lutte contre la pauvreté dans les contextes fragiles et humanitaires

62. Le HCR a noué un partenariat avec le Partenariat pour l'inclusion économique et la Banque mondiale et avec plusieurs organisations non gouvernementales afin

d'atténuer depuis plus de cinq ans la pauvreté dont souffrent 500 000 réfugiés et familles d'accueil dans 32 pays. Le HCR renforce également son partenariat avec la FAO afin d'améliorer l'inclusion des réfugiés et des populations d'accueil dans les activités de nature agricole pour accroître la sécurité alimentaire et les possibilités de revenus des réfugiés. La FAO est également chef de file du Réseau mondial contre les crises alimentaires, qui a été créé pour lutter contre les crises alimentaires sous l'angle humanitaire et sous celui du développement, et pour combattre leurs causes profondes.

63. L'ONUDI apporte son appui aux réfugiés, aux migrants, aux demandeurs d'asile, aux femmes, aux jeunes et aux autres groupes vulnérables par ses actions en matière de formation et d'éducation, de chaînes de valeur, de transferts de technologies et de renforcement des capacités institutionnelles. Grâce à ces efforts, l'ONUDI aide à créer de nouvelles possibilités d'emploi, à améliorer l'employabilité et à renforcer la cohésion sociale entre les personnes déplacées et les populations d'accueil. En Turquie, l'ONUDI et ses partenaires ont doté les réfugiés de compétences leur permettant de participer pleinement à la société.

64. L'UNICEF s'est activement employée à piloter des activités conjointes d'analyse et de planification et à apporter son soutien aux équipes de pays afin de lutter contre la pauvreté dans les situations fragiles et humanitaires, y compris en renforçant les programmes de transferts monétaires. De même, ONU-Habitat soutient les personnes déplacées dans leur propre pays et les réfugiés dans les situations de crise en fournissant des services de base comme un logement abordable et sûr. La CNUCED a collaboré avec l'OIM et le HCR afin d'élaborer des lignes directrices destinées aux pays d'accueil et aux partenaires humanitaires et de développement concernant la manière de s'assurer que les réfugiés et les migrants utilisent leurs compétences et leurs aptitudes afin de se doter de moyens de subsistance tout en apportant leur contribution aux communautés qui les accueillent et à leurs économies.

65. L'OMS répond aux besoins urgents des pays qui font face à des conflits ou à des chocs récurrents et renforce leur résilience. En tout, 10 millions de personnes dans 55 pays ont bénéficié des programmes de création d'actifs et de formations connexes. L'OMS a également généralisé ses programmes de renforcement de la résilience dans la région du Sahel, touchée tout à la fois par des chocs climatiques récurrents et par un sous-investissement dans les programmes de paix et de développement. Le programme de renforcement des capacités de l'OIM sur les migrations, l'environnement et les changements climatiques a profité aux acteurs publics de 57 pays. L'OIM travaille également avec la communauté humanitaire pour s'assurer que le risque de traite est atténué et combattu dès les premières étapes de l'action humanitaire.

IV. Conclusion et recommandations

66. Pour intensifier les initiatives visant à édifier un monde exempt de pauvreté, les États membres pourraient envisager d'examiner les recommandations suivantes :

a) **Les pays devraient privilégier l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, en s'attachant plus encore à ne pas faire de laissés-pour-compte et à aider les plus défavorisés en premier, y compris les femmes et les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées et les peuples autochtones. Pour atteindre cet objectif, il conviendrait d'y consacrer des ressources suffisantes ;**

b) **Les pays devraient se préparer comme il convient à résoudre les problèmes qui existent dans le monde du travail en lien avec les innovations**

technologiques, l'évolution démographique, les changements climatiques et la mondialisation. Il faut adopter une approche favorable aux pauvres et axée sur l'humain qui place les droits des travailleurs et les besoins, les aspirations et les droits de tous au cœur des politiques économiques, sociales et environnementales afin d'instaurer des politiques intégrées d'élimination de la pauvreté par le travail décent, y compris en favorisant les politiques de l'emploi tenant compte des zones rurales et en soutenant la formalisation de l'économie informelle ;

c) **Il faut investir durablement dans le secteur agricole, en particulier les petits exploitations. La stimulation d'une croissance économique durable et inclusive, qui commence par l'agriculture, avec des effets directs sur l'emploi et les revenus du travail pour les pauvres en milieu rural, est un moteur de l'élimination de la pauvreté extrême ;**

d) **Les gouvernements devraient étendre l'accès à l'éducation inclusive et équitable, à la couverture sanitaire universelle, à la formation, à l'amélioration des compétences et à des services publics de qualité ;**

e) **Les politiques publiques devraient renforcer les systèmes de santé, en particulier en généralisant la couverture sanitaire universelle, afin d'améliorer la santé des personnes vivant dans la pauvreté, d'empêcher les personnes d'y basculer en raison des coûts de la santé, et de lutter contre les inégalités sanitaires entre les groupes sociaux et en leur sein ;**

f) **Les gouvernements devraient étendre la protection sociale en mettant en place à l'échelle nationale un système qui assure à tous une protection sociale suffisante. En outre, les obstacles à l'accès à la protection sociale auxquels se heurtent les groupes défavorisés et les personnes en situation de vulnérabilité devraient être éliminés.**

67. Pour sa part, le système des Nations Unies et ses organismes peuvent renforcer la mise en œuvre de la troisième Décennie :

a) **En accordant la priorité à l'élaboration et à la mise en œuvre conjointes de stratégies d'élimination de la pauvreté dans le contexte des Plans-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et d'autres processus de planification ;**

b) **En appuyant le renforcement des capacités dans des domaines tels que la mise sur pied de systèmes statistiques nationaux, l'analyse de données, l'élaboration de politiques et l'intégration des objectifs de développement durable dans les plans nationaux et stratégies nationales de développement ;**

c) **En continuant de soutenir le renforcement des institutions nationales afin d'améliorer la cohérence des politiques et la coordination multisectorielle en vue de l'élimination effective de la pauvreté et de la faim, y compris en renforçant la cohérence entre la sécurité alimentaire, la nutrition, la protection sociale et l'agriculture, et en adoptant des approches territoriales du développement afin de réduire les inégalités entre les zones rurales et les zones urbaines, d'améliorer l'utilisation durable des ressources et de susciter des synergies entre les zones rurales et les villes ;**

d) **En amenant les gouvernements, les groupes sociaux défavorisés et ceux qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité, la société civile, le secteur privé, les milieux universitaires et d'autres parties prenantes à trouver des solutions pragmatiques, et en décelant dans ce qu'il reste à accomplir les problèmes systémiques qu'il est indispensable de résoudre pour intensifier les initiatives visant à édifier un monde exempt de pauvreté ;**

e) **En aidant les gouvernements à renforcer la priorité accordée à l'équité, à l'égalité femmes-hommes et aux droits dans les politiques, stratégies, plans et programmes nationaux de santé, dans des domaines aussi cruciaux que les ressources humaines consacrées de la santé, la prestation de services, le financement de la santé, les systèmes d'information sanitaire, la gouvernance et les produits de santé ;**

f) **En développant les approches et outils normatifs, en constituant des groupes d'experts, des forums et des partenariats mondiaux, régionaux et nationaux sur la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, et en rendant compte de la situation et des tendances en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté sur les plans mondial, régional et national.**